

VAUCLUSE

## L'assainissement innovant d'Epur Nature



L'entreprise a réalisé 180 stations sur ce principe depuis 1999.

Implantée à Caumont-sur-Durance (Vaucluse) à proximité d'Avignon, Epur Nature conçoit et développe depuis 1999 des solutions collectives d'assainissement par traitement sur filtres plantés de roseaux. Breveté, le procédé consiste à faire circuler gravitairement les effluents domestiques au fil de bassins successifs aménagés en paliers, qui, grâce aux minéraux et végétaux présents, créent un milieu favorable à l'activité épuratoire.

Depuis sa création, l'entreprise certifiée ISO 14 001, a réalisé plus de 180 stations d'épuration de ce type de 20 à 4 000 équivalent-habitants. Aujourd'hui, en réponse

aux enjeux du développement durable, la société développe également une filière spécifique destinée à répondre aux exigences de l'assainissement non collectif. Baptisée AutoEpure, cette nouvelle filière s'adresse à l'assainissement de l'habitat individuel et regroupé, lequel obéit à des contraintes réglementaires particulières. Le schéma de fonctionnement est le suivant : l'arrivée des eaux usées se fait dans une fosse toutes eaux qu'un ouvrage d'alimentation enterré oriente vers des compartiments à percolation verticale puis vers un compartiment à percolation horizontale, plantés de roseaux.

ALPES-MARITIMES

## Le fleuve Var sous surveillance

Quinze ans après les crues dévastatrices qui avaient provoqué des centaines millions d'euros de dégâts dans la basse vallée du Var, le fleuve Var demeure sous haute surveillance. Deux Plans de prévention risque inondation (PPRI) avaient été mis en application par l'Etat en 2002 et celui-ci a engagé en 2006 la mise sur pied d'un nouveau PPRI. Malgré certains aménagements de protection réalisés au cours des années passées (digue RD 6202 bis), quelques réparations sur les seuils, la prise en compte des risques de rupture de digue a entraîné une importante extension du zonage du risque, remettant en cause la faisabilité de nombreux projets d'aménagement et faisant peser de lourdes incertitudes sur le déroulement de la future OIN plaine du Var. Un Plan d'actions pour la prévention des inondations (Papi) d'une durée de trois ans a été mis sur pied pour permettre de sécuriser les zones exposées et devrait démarrer en 2009. Face à cette situation, les collectivités ont demandé à l'Etat de ne pas bloquer dans le PPRI des zones où des travaux sont programmés et de prévoir un document pouvant évoluer en fonction de l'avancement des travaux, sans repasser par une révision globale de celui-ci avec des délais très importants. L'Etat n'a pas fermé la porte et s'est déclaré favorable à une procédure de contrôle de réalisation des ouvrages. Pour Eric Ciotti, le nouveau président du conseil général des Alpes-Maritimes, « le chantier de prévention des inondations du Var revêt une urgence capitale car il permettra de protéger tous les quartiers ouest de Nice mais aussi les communes la rive droite et la zone d'activité de Carros le Broc. » ■

A l'issue du processus de traitement, la qualité de l'eau est suffisamment satisfaisante pour envisager un nouvel usage. L'entretien du dispositif se limite à la vidange de la fosse tous les quatre ans et à un nettoyage au jet d'eau. Outre l'intérêt manifeste de l'intégration paysagère, le système garantit une absence d'odeur, une protection du filtre et une épuration optimisée. Le procédé offre de plus une durée d'exploitation deux fois supérieure à celle d'une installa-

tion d'assainissement standard sur sable pour un surcoût moyen de l'ordre de 20 % pour une filière cinq équivalent-habitants. En attente de la parution de la réglementation afférente à ce type d'installation pour l'assainissement individuel, le procédé AutoEpure fait l'objet, depuis deux ans, d'une réalisation pilote sur la plateforme CSTB de Nantes et elle est déjà mise en œuvre avec succès auprès de professionnels, notamment de l'hôtellerie. ■

GERARD FERRO D'ESTÉREL TERRASSEMENT ET ENVIRONNEMENT (VAR)

## UNE DÉTERMINATION PAYANTE

« Notre centre de revalorisation dans la vallée du Reyran à Fréjus (Var) traite annuellement 100 000 tonnes de déchets inertes du BTP, avec un taux de recyclage de 98 % sous la forme de terres, graves et produits lavés d'excellente qualité, réutilisables dans la filière construction, sur des chantiers de TP ou de bâtiment courants. Nous venons de passer un contrat de recherche et développement avec l'Ademe pour améliorer l'homogénéité de nos produits et parvenir à une qualité constante. Cette étape va nous permettre de franchir un palier supplémentaire dans l'activité de cette plateforme, unique en son genre : être en mesure d'approvisionner, à l'instar des carrières, les industriels du béton ou les constructeurs d'ouvrages d'art, mais en préservant et en économisant les ressources naturelles. »

